

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M.COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-27_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Conservatoire / Auditorium

Objet : Saison culturelle et concerts 2019/2020 du Conservatoire à rayonnement intercommunal
Philippe-Gaubert du Grand Cahors : contrats et conventions pour les spectacles

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Yves MAS
Service : Conservatoire / Auditorium

Objet : Saison culturelle et concerts 2019/2020 du Conservatoire à rayonnement intercommunal Philippe-Gaubert du Grand Cahors : contrats et conventions pour les spectacles

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation des saisons musicales notamment à l'auditorium du Grand Cahors, son Président est titulaire des licences de spectacle n° 1-1052979 et 3-1052982.

Pour la saison musicale 2019/2020 du Grand Cahors, 6 concerts sont programmés : Bruno Rigutto, piano - Living Being, jazz - Hommage à Brecker, jazz - Chœur du Capitole - Trio Wanderer, classique - Airelle Besson, jazz ainsi que des concerts saison 2019/2020 du Conservatoire.

Cette programmation fera l'objet de contrats de cession, de contrats d'engagement et de conventions.

A ce titre, M. le Président doit être autorisé à contractualiser avec les artistes, à signer les contrats et conventions correspondants et donc à imputer les dépenses artistiques et techniques relatives à cette programmation sur les crédits votés au budget primitif de l'année en cours et 2020.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'autoriser M. le Président à signer les contrats et conventions avec les artistes ainsi que tous les actes afférents ;
- b. D'autoriser, Monsieur le Président à imputer les dépenses artistiques et techniques relatives à la programmation sur les crédits votés au budget primitif de l'année en cours et suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.

Jean-Marc VAYSSOUZET

